

# Promotion de la santé dans les établissements du champ médico-social auprès des personnes en situation de handicap

## Sommaire

---

I) Ouverture	2
II) La question de la littératie en santé et présentation du guide « Promouvoir la santé et le bien-être dans le champ médico-social auprès des personnes en situation de handicap »	2
III) Présentation d'actions régionales menées par les acteurs	4
IV) Remise du prix du concours et présentation de l'action récompensée	6
V) Conclusion	6

## I) Ouverture

**Pierre-Jean RUBINI**, Président de l'IREPS, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à cette rencontre initiée par l'IREPS en collaboration avec l'ARS.

Il souligne que les champs d'intervention de la santé et du médico-social partagent de nombreuses valeurs, telles que le bien-être des personnes, la solidarité et le souci de l'inclusion. D'ailleurs, de nombreux textes de loi s'attellent, depuis quinze années, à renforcer les liens entre ces deux univers. La FNES a édicté un guide spécifique permettant d'articuler les deux champs, pour améliorer en permanence la qualité de vie et le bien-être des personnes en situation de handicap. L'objectif est de repositionner l'individu dans son milieu de vie, en tenant compte des différents aspects de sa vie, ainsi que le cadre institutionnel dans lequel il évolue (projet d'établissement, accès à la citoyenneté, projet régional de santé, etc.). En la matière, l'IREPS reste l'interlocuteur privilégié des structures souhaitant mener des actions spécifiques.

**Joseph MAGNAVACCA** salue l'initiative de l'IREPS et remercie la Ville et Université de Corte d'accueillir cette rencontre. Il souligne la présence de Madame PELEGRI qui, au nom de la mairie d'Ajaccio, représente d'une certaine manière l'ensemble des collectivités territoriales.

Les établissements médico-sociaux doivent travailler plus étroitement avec le secteur de la santé, dans l'intérêt des personnes fragiles. D'ailleurs, le plan régional de santé de l'ARS découpe les secteurs « personnes âgées » et « personnes handicapées », car les solutions mises en place pour les premières peuvent être pertinentes pour les secondes.

S'agissant de l'inclusion, la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT) a été lancée en 2014-2015, pour éviter les ruptures de parcours des personnes en situation de handicap. Par la suite, le dispositif « Territoire 100 % inclusif » a été mis en place sur un périmètre dépassant celui des ARS, car l'objectif était de mettre en œuvre l'inclusion de manière globale, en tenant compte de la dimension citoyenne. La collectivité territoriale de Corse a été retenue dans le cadre de ce dispositif. Elle doit donc se montrer à la hauteur des enjeux, tant pour l'usager que pour les aidants et les professionnels. En somme, elle a une obligation de résultats et non de moyens.

C'est dans ce cadre que la présente rencontre est organisée, dans le but de susciter des échanges entre les différents acteurs (collectivités, associations de toute envergure, etc.), pour initier une inclusion à tous les niveaux, gage d'une citoyenneté complète, tant pour les personnes en situation de fragilité que pour les personnes valides.

## II) La question de la littératie en santé et présentation du guide « Promouvoir la santé et le bien-être dans le champ médico-social auprès des personnes en situation de handicap »

**Séverine LAFITTE** précise en préambule que la Fnes fédère l'ensemble des instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (Ireps).

### 1) *Littératie : origine et repères*

**Séverine LAFITTE** souligne qu'au cours d'une visite chez le médecin, 80 % des mots utilisés par le professionnel de santé sont issus de la terminologie médicale, laquelle est ignorée par la plupart des patients. De ce fait, entre 40 % et 80 % des informations sont oubliées ou mal comprises par les patients.

En France, environ un tiers des 16-65 ans ont un niveau de littératie de niveaux 2 et 3, contre seulement 7,7 % de niveaux 4 et 5 (11,5 % moyenne Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)). En somme, le niveau de littératie des Français est relativement bas.

## 2) Composantes et définition de la littératie en santé

**Séverine LAFITTE** explique que la littératie renvoie à la capacité d'accéder à l'information, de la comprendre, de l'évaluer et de l'appliquer, afin de maintenir et d'améliorer sa santé dans divers milieux tout au long de la vie.

Dans le domaine de la santé, la littératie possède deux composantes : comprendre l'information sur la santé et les soins de santé d'une part, être en mesure d'agir en conséquence d'autre part. Puisque l'environnement facilite ou complique la compréhension de l'information ou des services, il est important de prêter attention à la qualité des infrastructures, des démarches, des contenus (etc.) du système de santé.

## 3) Impact de la littératie en santé et lien avec le secteur médico-social

Le faible niveau de littératie en santé peut engendrer une mauvaise perception de son propre état de santé (sentiment de vulnérabilité plus important, plus forte propension à solliciter les urgences, choix de méthode de contraception inapproprié, etc.). A ce titre, certaines catégories de populations sont considérées comme particulièrement vulnérables :

- les seniors ;
- les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français ;
- les personnes souffrant de maladies chroniques ;
- les personnes à faibles revenus ;
- les personnes ayant vécu des changements importants (deuil, grossesse,...).

**Séverine LAFITTE** ajoute que peu d'articles traitent de la question de la littératie pour les personnes en situation de handicap.

## 4) Agir en promotion de la santé : présentation du guide et d'autres ressources

**Séverine LAFITTE** précise que le guide, reconnu par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM), est issu d'un projet soutenu financièrement par Santé publique France, une entité issue de la fusion de l'Inpes, l'Eprus et l'InVS. Le guide a vocation à articuler les pratiques du champ médico-social et les méthodes d'intervention de la promotion de la santé.

Ce guide doit permettre de poser un cadre cohérent en faveur de la santé des personnes en situation de handicap accueillies dans les établissements et services médico-sociaux, de favoriser la participation des personnes (notamment pour développer leur pouvoir d'agir et leur autonomie de manière adaptée et progressive), de travailler sur des thématiques de santé de façon positive, et ce, dans le respect des caractéristiques des personnes, ainsi que de partager les savoirs et les ressources des champs de la santé et du médico-social.

Ainsi, deux approches sont possibles :

- une approche globale en lien avec le projet d'établissement ou de service ;
- une approche thématisée prenant en compte le portage politique, l'environnement de vie, la participation, la démarche éducative et les services de santé.

Quoi qu'il en soit, il est important que tous les acteurs prennent part à la démarche, afin que celle-ci soit un succès. Pour ce faire, plusieurs mesures sont envisageables :

- améliorer le niveau de littératie en santé ;
- développer les compétences émotionnelles, sociales, relationnelles et cognitives (= compétences psycho-sociales) ;
- expérimenter la démocratie participative fondée sur l'implication de tous ;
- renforcer la co-éducation.

**Séverine LAFITTE** présente par ailleurs d'autres ressources, dont celles de Santé publique France, le site mangerbouger.fr, le site de la Haute autorité de santé, santébd.org, ainsi que le guide « Communiquer pour tous ».

**Joseph MAGNAVACCA** remercie Séverine LAFITTE pour son intervention. Il propose de créer, au niveau régional, un *sharepoint* qui centraliserait les ressources des différents acteurs de la santé et du médico-social.

**Pierre-Jean RUBINI** appuie cette proposition, d'autant que la promotion de la santé et l'éducation à la santé renvoient à la raison d'être de l'Ireps. Il est important de développer les échanges, en présentiel, entre tous les acteurs du handicap.

### III) Présentation d'actions régionales menées par les acteurs

*1) Les groupes relais ruraux comme vecteurs d'inclusion dans le territoire, Association des paralysés de France de Haute-Corse, M. LHOTELIER directeur territorial des actions associatives de la Corse et Mme GHIO Ghislaine directrice du service d'accompagnement à la vie sociale, APF de Haute-Corse*

**Monsieur LHOTELIER** souligne que les relais ruraux ont vocation à définir des convergences et des mutualisations associatives avec tous les acteurs locaux (associations, collectivités territoriales, etc.). A cette fin, ils poursuivent deux objectifs : la lutte contre l'isolement et l'accès au droit et à l'information.

Concernant le premier objectif, le groupe relais rural se rend directement dans les villages pour amener les personnes en situation de handicap sur les sites des groupes relais, le but étant de briser leur isolement. Il leur est également possible de rencontrer d'autres personnes en situation de handicap, d'obtenir des informations sur des maladies chroniques ainsi que des messages de prévention.

S'agissant du second objectif, les salariés et bénévoles de l'association informent les personnes de leurs droits, réorientent les demandeurs vers les ressources internes de l'association ou en mobilisant d'autres partenaires locaux ou régionaux. En somme, il s'agit de mutualiser les moyens et les ressources au service des personnes en demande.

Les groupes relais ruraux se nourrissent des autres partenaires internes (établissements médico-sociaux) et externes (institutions, associations, professionnels de santé). Ainsi, 69 groupes relais ont été déployés sur l'ensemble du territoire corse et 35 communes ont été visitées.

**Monsieur LHOTELIER** ajoute que les groupes relais développent également des ateliers sur la mémoire et des activités physiques et sportives. Les demandes adressées aux groupes relais concernent, pour une large part, des problèmes de mobilité.

Les nombreux partenaires des groupes relais (Handi Sport, une main tendue (sport et handicap), France Parkinson, Les diabétiques de Corse, l'assurance maladie (etc.)) permettent à ces derniers de répondre à, tous moments, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'à leurs proches.

**Ghislaine GHIO** ajoute qu'il est nécessaire d'assurer un bon maillage du territoire et une mutualisation des compétences. Les interventions des groupes relais sont deux fois plus importantes en Corse du Sud qu'en Haute-Corse, car le SAVS de Haute-Corse applique une démarche d'accompagnement transversale. Outre les accompagnements

assurés suite à orientation par la CPAPH, les groupes relais prennent en charge une centaine de personnes supplémentaires à partir de demandes ponctuelles. De surcroît, les personnes ne sont pas laissées à leur propre sort en fin d'accompagnement.

**Ghislaine GHIO** présente une expérimentation en cours au sein du service de rééducation de l'hôpital de Bastia, sur l'évaluation de besoins d'aide technique (fauteuil...) par l'ergothérapeute de l'APF, pour les personnes en situation de handicap lié à l'âge. Le médecin rééducateur qui valide l'évaluation de besoins d'aide technique peut aller jusqu'à la préconisation voire la prescription. La démarche est expérimentale et une quinzaine de personnes en situation de handicap lié à l'âge peuvent bénéficier d'une évaluation, préconisation et prescription des techniques.

**Joseph MAGNAVACCA** remercie Monsieur LHOTELIER et Madame GHIO pour leur présentation. Il constate que les technologies peuvent représenter un appui pertinent à la démarche de l'APF.

## *2) Action autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap, Mme Leslie PELLEGRINI, Mairie de Bastia, Adjointe au maire de Bastia déléguée à la santé, au handicap et au développement durable*

**Leslie PELLEGRINI** souligne que tous les services de la mairie de Bastia participent à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Concernant l'emploi, Bastia a été la première collectivité locale à signer une convention avec le FIPHFP, dont l'objectif est, entre autres, de maintenir dans l'emploi les agents de la mairie en situation de handicap. A ce jour, 14,5 % de l'effectif de la mairie est en situation de handicap. La mairie de Bastia collabore également avec les ESAT.

S'agissant de l'accessibilité, 80 bâtiments et 19 écoles, ainsi que la voirie (arrêt de bus, trottoirs) seront mis en conformité, en collaboration avec l'agglomération.

Pour ce qui est de l'éducation, les enfants en situation de handicap bénéficient d'AVS, lesquels assurent également l'encadrement lors du temps périscolaire et extrascolaire, dans la mesure du possible. En outre, une classe de maternelle « autisme et trouble envahissant du développement » a été mise en place et tout le personnel en relation avec les enfants a bénéficié d'une formation spécifique à l'accueil des enfants en situation de handicap.

En matière de culture et loisirs, la Traviata a été présentée en audiodescription et le séminaire DYS a été traduit en langue des signes. Par ailleurs, la plage de l'Arinella a reçu le label Handiplage, car elle propose des équipements adaptés aux personnes handicapées.

**Joseph MAGNAVACCA** remercie Leslie PELLEGRINI pour sa présentation.

## *3) Projet de ludothèque à Bastia, Mme Saveria GIUDICELLI et Mme Aude GRISONI, fondatrices de l'association Aitut'a.*

**Saveria GIUDICELLI** précise qu'elle est mère d'un enfant autiste et **Aude GRISONI** indique qu'elle est AVS d'enfants autistes.

**Saveria GIUDICELLI** souligne que l'association Aitut'A, qui existe depuis seulement six mois et regroupe une cinquantaine d'adhérents (familles, professionnels de santé, enseignants, etc.), a vocation à changer le regard de la société sur les autistes, pour favoriser leur inclusion. A cet effet, cette association met en œuvre différents projets visant à aider les personnes autistes et leurs familles (ludothèque adaptée, journal d'information sur l'autisme en Corse, manifestations de sensibilisation et de soutien des familles).

**Saveria GIUDICELLI** explique que la ludothèque adaptée organise des prêts aux familles, aux professionnels de santé (psychomotriciens demandeurs de matériels

d'apprentissage) et aux enseignants, lesquels sont très demandeurs de matériels sensoriels.

**Aude GRISONI** ajoute que l'association cherche à créer un cinéma adapté, en collaboration avec le cinéma de Bastia.

En outre, des actions de sensibilisation à l'autisme sont prévues, afin d'éduquer tous les acteurs de la société aux spécificités de la prise en charge des autistes. Par exemple, une association du continent a organisé une sensibilisation à l'intention des sapeurs-pompiers, afin que ces derniers soient en mesure de porter secours aux personnes autistes de manière adaptée.

**Saveria GIUDICELLI** ajoute que l'association a conclu un partenariat avec l'OCCE, pour organiser des ateliers de sensibilisation au handicap, à l'inclusion et à l'autisme dans les écoles maternelles. L'objectif est que les citoyens de demain soient éduqués à l'altérité, au plus tôt.

**Joseph MAGNAVACCA** remercie Saveria GIUDICELLI et Aude GRISONI pour leur présentation et salue en particulier les sensibilisations envisagées à l'intention des plus jeunes.

#### *4) Action autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap, Communauté d'Agglomération du Pays ajaccien*

### IV) Remise du prix du concours et présentation de l'action récompensée

**Joseph MAGNAVACCA** annonce que le lauréat du concours est le projet de luminothérapie porté par l'association HD2A.

**Monsieur ARRIGHI** remercie l'IREPS et l'ARS pour le prix attribué. Il souligne que le projet retenu concerne une thérapie non médicamenteuse : la luminothérapie. Pour information, l'exposition à la lumière permet de lutter contre les troubles du sommeil, la dépression saisonnière, les troubles affectifs et le stress. Le projet prévoit de former le personnel à la luminothérapie, ce qui sera entrepris très rapidement, grâce au soutien de l'ARS et l'IREPS.

### V) Conclusion

**Céline ZICCHINA** remercie tous les participants et souligne que l'IREPS reste à la disposition de tous ceux voulant développer des projets au sein de leurs établissements.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – [infofrance@ubiquis.com](mailto:infofrance@ubiquis.com)